

Pourquoi et comment construire en BOIS DES ALPES™ ?



Ci-dessus : Gymnase du Lycée Agricole Digne Carmejane, en BOIS des ALPES™ (Photo Florian Portier)

FORMATION

Le 18 octobre 2016 – Le Chaffaut-Saint-Jurson
Au Lycée Agricole de Carmejane, en salle Lagreuse
De 9h00 à 15h00

Objectifs : Connaître les caractéristiques et propriétés du matériau bois ● Appréhender les intérêts de construire avec du bois local pour son territoire ● Penser et prescrire BOIS DES ALPES™ dans tout projet de construction publique ● Définir un marché adapté à l'offre bois en circuit court, en respectant la commande publique ● Faire appliquer sa volonté de construire en BOIS DES ALPES™ à chaque étape du projet ● Solliciter les bons interlocuteurs pour mener à bien son projet bois construction

08h45 – 09h00 : Accueil des participants

09h00 – 09h20 : Ouverture et présentation de la journée

*Monsieur le Préfet des Alpes de Haute-Provence ou son représentant (sous réserve de confirmation)
Jean-Claude Michel, Président des Communes forestières des Alpes de Haute-Provence
Bertrand Lequette, Directeur de l'Etablissement de Carmejane*

09h20 – 09h40 : Introduction et tour de table

09h40 – 10h05 : Atouts et performances du bois dans la construction

Caractéristiques et propriétés du bois construction face aux exigences de performance thermique, durabilité, confort et bien-être, sécurité incendie, normes sismiques, etc.

Intervenante : Claire Harmand, Prescriptrice Alpes du Sud Fibois 04-05

10h05 – 10h30 : Le bois dans l'architecture traditionnelle locale

Typologie, références, usages

Intervenant : Laurent Chaigne, Architecte des bâtiments de France des Alpes de Haute Provence

10h30 – 10h45 : Intérêt de construire avec du bois alpin certifié

Maîtrise des techniques et des coûts, provenance contrôlée, valorisation d'une ressource abondante dans le département, développement de l'emploi dans les territoires

Intervenant : Jean-Brice Cordier, Communes forestières et Florian Portier, Association Bois des Alpes

10h45 – 10h55 : Pause-café

10h55 – 11h40 : Comment insérer du BOIS des ALPES™ dans mon projet de construction : de la théorie à la pratique

Programmation du projet, conception, réalisation : les étapes clés pour insérer du Bois des Alpes en accord avec la réglementation des marchés publics

Intervenants : Jérôme Voutier, SOLEA (architecte), Jean-Brice Cordier, Communes forestières, Florian Portier, association Bois des Alpes,



11h40 – 12h10 : BOIS des ALPES™ : une nouvelle stratégie pour les entreprises du massif alpin

Mise en place de la certification dans les entreprises, l'organisation en « grappes d'entreprises », les investissements productifs

Le projet d'investissement collectif Alpes Bois Collage

Intervenants : Christian Ruffoni, Scierie Queyrassine du Bois et Franck Faure-Brac, Alpes Méditerranée Charpente (entreprises certifiées, Hautes-Alpes)

12h10 – 12h30 : Conclusion et tour de table

12h30 – 13h40 : Repas 100% LOCAL à la restauration du Lycée

13h40 – 15h00 : Visite du gymnase en bois certifié BOIS des ALPES™ du Lycée Agricole de Digne Carmejane

Présentation du projet

Les objectifs de développement durable (valorisation du bois local, BDM Or)

La certification Bois des Alpes : mise en œuvre de la politique du massif alpin

Intervenants : Catherine Ramos, Direction des lycées (Région) et Bruno Langevin, AREA (sous réserve de confirmation)

Conception et choix des bois

La création architecturale, le système constructif, les particularités techniques, les choix esthétiques.

Intervenant : Gilles Coromp, architecte du projet

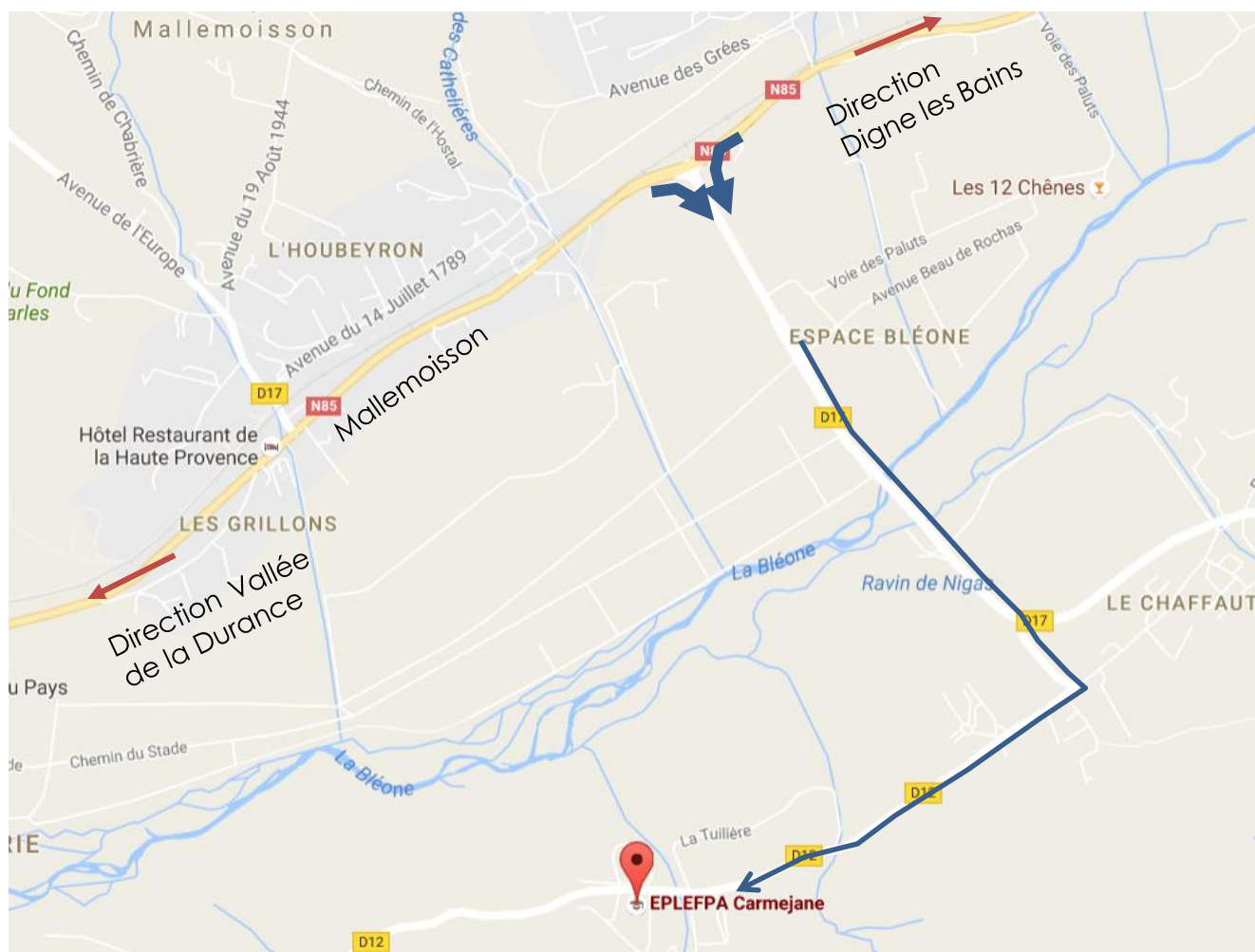
La construction

L'étude d'exécution, la mise en place de la traçabilité des bois, l'approvisionnement en bois certifiés, la mise en œuvre.

Intervenant : Didier Garcin, Entreprise Garcin, entreprise de réalisation du projet

LIEU DE LA FORMATION

LEGTA Digne Carmejane, au Chaffaut-St-Jurson



CONTACTS

Communes forestières des Alpes de Haute Provence :

Jean-Brice Cordier

Tel : 04 42 65 78 14 ; Mel : jeanbrice.cordier@communesforestieres.org

Caroline Olivero

Tel : 04 92 34 64 42 ; Mobile : 06 30 42 69 94 ; Mel :

caroline.olivero@communesforestieres.org

PARTICIPATION FINANCIERE

Une participation aux frais de 16 euros pour le repas sera demandée. L'association des Communes forestières des Alpes de Haute-Provence prend en charge cette participation aux frais pour ses adhérents.

